

Canton d'Orford et redécoupage des
circonscriptions électorales du Québec.

**Mémoire présenté à la Commission de révision de la
carte électorale du Québec.**

**Par Pierre Bastien, conseiller municipal
au canton d'Orford.**

**À Sherbrooke,
le 8 mai 2008.**

Introduction.

La législation invite le Québec à reconsidérer périodiquement les limites et le quantum d'électeurs des circonscriptions électorales. Le DGE a soumis des propositions pour ce faire et a invité des commentaires eu égard à celles-ci.

Le présent bref mémoire est produit dans ce cadre et ne s'intéresse qu'à la proposition de rattacher le canton d'Orford à la circonscription électorale de Richmond.

Les principes de base de la représentation démocratique, l'appartenance des populations à leur milieu élargi ainsi que la situation propre au canton Orford y seront abordés et une recommandation formulée.

Représentation démocratique.

Les principes qui sous-tendent la confection – et partant, la révision – de la carte électorale du Québec nous apparaissent comme démocratiquement sains.

Le « un citoyen = un vote » constitue une règle démocratique de base. L'écart de plus ou moins 25% par rapport à la population moyenne des électeurs nous semble un maximum absolu de tolérance puisqu'à l'extrême son application peut signifier qu'un vote exprimé dans la circonscription la plus peuplée ait deux (2) fois moins de poids qu'un vote exprimé dans la circonscription la moins peuplée.

Nous reconnaissons toutefois le bien-fondé de situations exceptionnelles telles que la circonscription d'Ungava.

Appartenance.

Depuis la fin des années '60 et le début des années '70, le gouvernement du Québec a pris grand soin d'intégrer et de respecter, autant que faire se peut, l'appartenance socio-économique des populations à leur milieu élargi, à une ville-centre et/ou à une région métropolitaine.

Cette approche élaborée dans le cadre d'une refonte des divisions administratives, sous l'impulsion particulière d'Hugues Morissette, géographe émérite, s'est maintenue depuis et s'est trouvée confirmée par les différents découpages des Municipalités Régionales de Comté (MRC). À cet égard, il est intéressant de noter que le respect des territoires des MRCs est l'un des critères pris en compte par le DGE dans son exercice de proposition d'une nouvelle carte électorale. On ne peut que déplorer que ce critère n'ait pas été déterminant dans le cas qui nous occupe.

Orford – Magog.

Le canton d'Orford occupe un relativement grand territoire structuré en deux (2) espaces différents.

Au nord de la municipalité, une aire relativement peu dense surtout occupée par des villégiateurs – ou par d'ex-villégiateurs ayant choisi de s'y installer en permanence - sur, ou à proximité, des rives de lacs et cours d'eau. Au sud, à proximité du parc du Mont-Orford, une plus forte densité résidentielle dont partie s'apparente à un paysage de banlieue.

Toute cette population trouve les services : de santé,
d'éducation,
religieux,
sociaux,
de loisirs organisés,
d'alimentation,
commerciaux et autres à Magog. C'est dire
combien le tissu social est serré entre Magog et Orford. Dans la vie de tous les jours, ces deux municipalités sont inséparables. Il a d'ailleurs déjà été question de fusion.

Canton d'Orford est membre de la MRC de Memphrémagog et ses relations d'aménagement du territoire et de politique municipale et inter-municipale sont également orientées vers Magog.

Tout bien pris en compte, si on exclut les activités de tourisme et de récréation propres à Orford, cette dernière est en situation de banlieue résidentielle de Magog et, à l'ultime, de Sherbrooke qui est aussi sa voisine.

Plus spécifiquement dans le domaine du tourisme et de la récréation, lequel constitue une des pierres d'assise de l'activité économiques de la MRC de Memphrémagog, Orford et Magog sont particulièrement liées. En effet, l'offre hôtelière de Magog-Orford est presque exclusivement concentrée à Orford; inversement les « Bed & Breakfast », les restaurants ainsi que les services commerciaux se retrouvent à Magog. Cette même complémentarité se manifeste également en termes de saisonnalité : les attraits d'été, centrés sur le lac Memphrémagog, sont principalement accessibles depuis Magog; alors que les attraits d'hiver, centrés sur le mont Orford, le sont depuis Orford.

On le voit bien, les relations de la population d'Orford avec les populations de la vallée de la rivière Saint-François sont exceptionnelles, voire marginales.

Voilà pour les aspects structurels. De façon éminemment conjoncturelle, le débat actuel sur le futur de l'utilisation de la montagne milite ardemment pour l'unicité de députation des populations impliquées; on n'ose à peine imaginer ce que pourrait donner la présence de députés différents pour Orford, Magog et Eastman. Pour comble de l'horreur, l'appartenance à des partis différents – donc avec des positions différentes – rendrait vraisemblablement impossible toute solution!

Recommandation.

Joindre le canton d'Orford à la circonscription de Richmond est forcer un mariage sans affinité et contraire à tous les liens organiques qui lient Orford et Magog et conséquemment à la MRC de Memphrémagog.

Nous recommandons donc que le canton d'Orford soit intégré dans sa circonscription d'appartenance, soit la même que la MRC de Memphrémagog.

Orford, le 30 avril 2008.